

*DP 0316
L 29/07/2025*

Décision portant délégation de signature pour l'attribution du marché de prestations Intellectuelles relatif à l'établissement d'un état des lieux du chantier de rénovation du gymnase de Munich

La directrice générale de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 30 aout 2024 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Alain HOUILLE en qualité de chef d'établissement du Lycée Français Jean Renoir de Munich à compter du 1er septembre 2021 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur Alain HOUILLE est autorisé à signer les documents relatifs à l'attribution du marché de prestation intellectuelle à la société *Sennewald + Räsch Beratende Ingenieure Partnerschaftsgesellschaft mbB*, pour l'établissement de l'état des lieux du chantier de rénovation structurelle du gymnase du lycée français Jean Renoir de Munich, pour un montant de **12 000 € HT** soit **14 280 € TTC**.

Article 2 : Le chef de l'établissement lycée français Jean Renoir de Munich est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Fait à Paris, le



Claudia SCHERER-EFFOSSE